

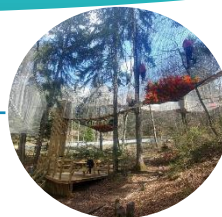
Du 1^{er} juillet au 31 août 2023

ACCROBRANCHES - PARCS AVENTURES

SITES AU CHOIX...



Talloires



Quintal



Cruseilles



Les Aillons

... et d'autres

SUBVENTION DE L'AMICALE de 5€ ACCORDEE AUX AMICALISTES

Conditions :

- 1 remboursement par famille pour 2023 avec un maximum de 4 enfants
- Si 2 adultes : carte Amicale « COUPLE » exigée
- Remboursement sur présentation de la billetterie (ticket, facture ...) et carte Amicale 2023
- ATTENTION DATE LIMITE DE REMBOURSEMENT LE JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023**

✂ -----

Demande de subvention ACCROBRANCHES - PARCS AVENTURES (avant le 07/09/2023) à envoyer à Dominique GAIDO commission Sport

Nom et Prénom : n° CARTE Amicale 2023 :

Nombre de participant(s) ADULTE(S) X 5€ =

ENFANT(S) X 5€ =

Numéro de téléphone personnel : Portable :

Adresse :